



# MAIRIE DE THERINES

Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal

du 8 novembre 2017 à 19 heures 00

Étaient présents : MMS : Lina HÉREL, Raymond PLET, Émilie BENARD, Alain CHAUDRON, Alex KACHAKCHAR, David JOUDON, Magalie GRUGEON, Anne-Marie RIBEIRO, Laurent LEBAS, Roland VASSEUR.

Était absente : Françoise DOUCET

Madame Émilie BENARD est nommée secrétaire de séance.

Madame le Maire ouvre la séance et soumet au vote le procès-verbal de la séance du 23 août 2017 qui est approuvé à l'unanimité.

PLUI-H – CCPV : invitation à débattre sur des points clés issus de l'analyse des questionnaires PLUI-H soumis aux élus :

La CCPV a prescrit le 24 mars 2016 l'élaboration du PLUI-H (Plan Local d'urbanisme Intercommunal valant programme local de l'Habitat). La première phase a été celle du diagnostic, laquelle a permis d'établir une synthèse des atouts, contraintes et besoins de notre territoire.

La deuxième phase prévoit le PADD (plan d'aménagement et de développement durable). Ce document est la clé de voûte du PLUI-H et toutes les pièces doivent être compatibles avec ses orientations. Un questionnaire est soumis aux élus afin d'établir le positionnement de la commune.

Ce questionnaire sera retransmis à la CCPV.

Indemnités de Monsieur LANDIER Jean-François, receveur municipal

L'indemnité de conseil et de confection du budget demandée suivant l'état liquidatif est de 261.14 euros brut.

Après délibération :

Le conseil municipal décide d'attribuer la moitié de l'indemnité demandée avec 6 voix Pour, 3 voix Contre et une voix pour la totalité de l'indemnité.

Le montant de l'indemnité versé au titre de l'année 2017 sera de 130.57 euros brut (cent trente euros et cinquante-sept centimes)

Cérémonie du 11 novembre

Le conseil finalise les préparatifs de la cérémonie du 11 novembre et du vin d'honneur.

Arbre de Noël

L'arbre de Noël aura lieu le samedi 16 décembre 2017 à 14 h à la salle multifonction de Thérines en association avec la commune de ST DENISCOURT.

Séance levée à 20H30.

Le Maire

Lina HÉREL



SUIVENT LES SIGNATURES.